

Avis public

Dépôt

**Budget 2022 et Programme triennal d'immobilisations
(PTI) 2022-2023-2024**

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est, par la présente, donné par la greffière adjointe, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, que :

- Le conseil municipal procédera à l'adoption des prévisions budgétaires 2022 et du Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2022-2023-2024, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **lundi 20 décembre 2021 à 19 h**, au bâtiment de service du parc des Saphirs. La séance sera également disponible en visioconférence, accessible sur le site *Youtube* de la Ville.

Notez que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 10^e jour du mois de décembre de l'an 2021.



Andrée-Anne Turcotte, OMA
Greffière adjointe